

2. IP-SUISSE production de viande bovine et ovine 2024



Nom	Prénom	N° Agrosolution
Adresse	NP	Lieu
Téléphone	N° BDTA	N° cantonal d'expl.

Statut:

- rempli
- pas rempli
- pas contrôlé
- pas applicable
- existant

Genre de contr.

- Annoncé
- Non annoncé

<input type="checkbox"/> Notification	
<input type="checkbox"/> Avertissement	
<input type="checkbox"/> Exclusion	

1.2 Exigences de base

1.2.1	L'exploitation respecte les exigences PER	<input type="checkbox"/>	Date du dernier contrôle PER.....
1.2.2	Il n'y a pas de lacunes évidentes liées à la protection des animaux	<input type="checkbox"/>	

2.0 Exigences label pour l'ensemble de l'exploitation

2.0.1	Plus de 10% des engrais de ferme produits sont utilisés sur l'exploitation (lisier, fumier, compost, etc.)	<input type="checkbox"/>	
-------	--	--------------------------	--

2.1 Veaux à l'engrais

Places label potentielles:

Aucun animal n'est présent lors du contrôle, cependant les installations et surfaces correspondent aux exigences label

2.1.1	Les veaux gras, l'écurie ainsi que les installations d'alimentation sont propres	<input type="checkbox"/>	
2.1.2	Les veaux à l'engrais ont un accès permanent à l'eau	<input type="checkbox"/>	
2.1.3	Les aires de repos sont recouvertes en suffisance avec de la paille de céréales, colza, litière ou matériel similaire selon le manuel de contrôle.	<input type="checkbox"/>	
2.1.4	Les veaux d'engraisement boivent au moins 1000 l. de lait entier, ainsi qu'un complément selon le plan d'affouragement (les veaux achetés doivent boire au min. 700l. de lait entier).	<input type="checkbox"/>	
2.1.5	Il y a du foin à disposition dans un râtelier ou une crèche	<input type="checkbox"/>	
2.1.6	Tous les veaux à l'engrais sont détenus selon les exigences SRPA	<input type="checkbox"/>	
2.1.7	Auto-déclaration : Les veaux qui auraient été traités 2 fois avec un antibiotique sont commercialisés dans le canal AQ	<input type="checkbox"/>	

2.2 Gros bétail à l'engrais

Places label potentielles:

Aucun animal n'est présent lors du contrôle, cependant les installations et surfaces correspondent aux exigences label

Bœufs ou génisses de pâturage

2.2.1	Les aires de repos sont recouvertes de litière, selon la SST	<input type="checkbox"/>	
2.2.2	Le bétail d'étable, l'écurie ainsi que les installations d'alimentation sont propres	<input type="checkbox"/>	
2.2.3	Pas d'utilisation d'urée pour l'alimentation du bétail à l'engrais	<input type="checkbox"/>	
2.2.4	Tous les animaux (cat. A3, A4, A7, A8) remplissent les exigences SST	<input type="checkbox"/>	
2.2.5	Tous les animaux (cat. A3, A4, A7, A8) remplissent les exigences SRPA	<input type="checkbox"/>	

Questions complémentaires pour les bœufs ou génisses de pâturage

2.2.6	Tous les animaux à l'engrais (cat. A3, A4, A7, A8) ont un accès permanent à une courette et quotidiennement au pâturage durant la période de végétation	<input type="checkbox"/>	
2.2.7	L'exploitation respecte le programme « production de lait et de viande basée sur les herbages »	<input type="checkbox"/>	
2.2.8	Auto-déclaration : Il n'y a pas de soja affouragé aux bœufs et génisses de pâturage	<input type="checkbox"/>	

2. Porcs d'élevage IP-SUISSE

2024



Nom	Prénom	N° Agrosolution
Adresse	NP	Lieu
Téléphone	N° BDTA	N° cantonal d'expl.

Statut:

- rempli
 pas rempli
 pas contrôlé
 pas applicable
 existant

Genre de contr.

Annoncé

Non annoncé

Notification

Avertissement

Exclusion

1.2 Exigences de base

1.2.1	L'exploitation respecte les exigences PER	<input type="checkbox"/>	Date du dernier contrôle PER.....
1.2.2	Il n'y a pas de lacunes évidentes liées à la protection des animaux	<input type="checkbox"/>	

2.0 Exigences label pour l'ensemble de l'exploitation

2.0.1	Plus de 10% des engrais de ferme produits sont utilisés sur l'exploitation (lisier, fumier, compost, etc.)	<input type="checkbox"/>	
2.0.2	Sur tous les sites de production porcine qui relèvent de la responsabilité du producteur et/ou qui sont économiquement liés au producteur, les animaux sont détenus selon les directives IPS	<input type="checkbox"/>	
2.0.6	Plans d'étable disponibles pour tous les porcs	<input type="checkbox"/>	

2.5 Porcs d'élevage

Places label
potentielles:

Aucun animal n'est présent lors du contrôle, cependant les installations et surfaces correspondent aux exigences label

2.5.1	Participation prouvable au programme SST dans les catégories E2, E3, E4 et SRPA dans les catégories E1, E2. Noter la date du dernier contrôle SST / SRPA.	<input type="checkbox"/>	Date du contrôle:.....
-------	---	--------------------------	------------------------

Etables

2.5.3	Toutes les aires de repos sont propres, sèches, sol entièrement recouvert de litière; litière constituée d'au moins 50 % de paille, foin, roseau de Chine, laîche (longueur de coupe minimale de 5 cm)	<input type="checkbox"/>	
2.5.4	Les animaux disposent d'une surface de repos suffisamment grande et recouverte de litière	<input type="checkbox"/>	
2.5.5	Les porcs peuvent s'occuper (Paille > 10 cm / Noter les occupations alternatives sous remarque)	<input type="checkbox"/>	
2.5.9	Lumière du jour dans l'aire d'activité (min. 15 Lux)	<input type="checkbox"/>	
2.5.10	Propreté et hygiène en ordre (climat de l'étable: gaz nocifs, circulation de l'air, température, etc.)	<input type="checkbox"/>	
2.5.14	Abreuvoirs et appareillages pour l'alimentation nécessaires présents et fonctionnels	<input type="checkbox"/>	
2.5.11	Les étables et en particulier les sols perforés ne présentent pas de risques de blessure	<input type="checkbox"/>	
2.5.13	Possibilité de rafraîchissement présente	<input type="checkbox"/>	

Truies allaitantes

2.5.6	Autour de la mise bas, matériaux présents. pour faire un nid (paille longue non coupée, laîche, vieux foin)	<input type="checkbox"/>	
2.5.7	Truies allaitantes pas fixées (dérogations admises : pendant un traitement ou pour les exploitations IPS existant au 1.1.21 dans des cas isolés d'agressivité pendant la mise-bas, max. 3 jours et documenté)	<input type="checkbox"/>	Confinement présent ?.....
2.5.8	Durée de la période d'allaitement au moins 24 jours par portée (sondage auprès de 2 truies)	<input type="checkbox"/>	

Accès aux courettes

2.5.22	Courettes accessibles en permanence pour les truies gestantes, cochettes et verrats. Pour des exploitations existant au 1.1.21: accès journalier à la courette pour les verrats et les truies gestantes est compréhensible (exceptions: maladie / période de saillie)	<input type="checkbox"/>	
--------	---	--------------------------	--

2. Porcs à l'engrais et en plein air IP-SUISSE

2024



Nom	Prénom	N° Agrosolution
Adresse	NP	Lieu
Téléphone	N° BDTA	N° cantonal d'expl.

Statut:

- rempli
 pas rempli
 pas contrôlé
 pas applicable
 existant

Genre de contr.

Annoncé

Non annoncé

Notification

Avertissement

Exclusion

1.2 Exigences de base

1.2.1	L'exploitation respecte les exigences PER	<input type="checkbox"/>	Date du dernier contrôle PER.....
1.2.2	Il n'y a pas de lacunes évidentes liées à la protection des animaux	<input type="checkbox"/>	

2.0 Exigences label pour l'ensemble de l'exploitation

2.0.1	Plus de 10% des engrais de ferme produits sont utilisés sur l'exploitation (lisier, fumier, compost, etc.)	<input type="checkbox"/>	
2.0.2	Sur tous les sites de production porcine qui relèvent de la responsabilité du producteur et/ou qui sont économiquement liés au producteur, les animaux sont détenus selon les directives IPS	<input type="checkbox"/>	
2.0.6	Plans d'étable disponibles pour tous les porcs	<input type="checkbox"/>	

2.6 Porcs à l'engrais

Places label potentielles:

Aucun animal n'est présent lors du contrôle, cependant les installations et surfaces correspondent aux exigences label

2.6.1	Participation prouvable au programme SST et SRPA dans la catégorie E5. Noter la date du dernier contrôle SST / SRPA.	<input type="checkbox"/>	Date du contrôle:.....
2.7.1			

Étables

2.6.3	Toutes les aires de repos sont propres, sèches, sol entièrement recouvert de litière; litière constituée d'au moins 50% de paille, foin, roseau de Chine, laïche (coupe: longueur min. de 5 cm)	<input type="checkbox"/>	
2.7.3			
2.6.4	Les animaux disposent d'une surface de repos suffisamment grande et recouverte de litière	<input type="checkbox"/>	
2.7.4			
2.6.5	Les porcs peuvent s'occuper (Paille > 10 cm / Noter les occupations alternatives sous remarque)	<input type="checkbox"/>	
2.6.6	Lumière du jour dans l'aire d'activité (min. 15 Lux)	<input type="checkbox"/>	
2.6.7	Propreté et hygiène en ordre (climat de l'étable: gaz nocifs, circulation de l'air, température, etc.)	<input type="checkbox"/>	
2.7.7			
2.6.11	Abreuvoirs et appareillages pour l'alimentation nécessaires présents et fonctionnels (détention plein air: sur sol ferme)	<input type="checkbox"/>	
2.7.11			
2.6.8	Les étables et en particulier les sols perforés ne présentent pas de risques de blessure	<input type="checkbox"/>	
2.7.8			
2.6.10	Possibilité de rafraîchissement présente	<input type="checkbox"/>	

Accès aux courettes

2.6.12	La courette est accessible en permanence (dérogations admises: maladie, la nuit pendant max. 3 jours après la mise en place en cas de conditions météorologiques extrêmes)	<input type="checkbox"/>	
--------	--	--------------------------	--

Animaux et effectif

2.6.2	Tous les porcs à l'engrais, les porcs plein air et les cochettes sont détenus en groupes (sauf exception autorisée: maladie)	<input type="checkbox"/>	
2.7.2			
2.6.13	Animaux malades, blessés, affaiblis dans un local séparé / box infirmerie; box infirmerie en ordre	<input type="checkbox"/>	
2.7.13			
2.6.9	Tous les animaux portent les marques auriculaires bicolores du label	<input type="checkbox"/>	
2.7.9			
2.6.14	Le nombre maximum d'animaux autorisé par box et par mise à l'étable est respecté	<input type="checkbox"/>	
2.7.14			

